



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et onzième session

Point 19 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable : réduction des risques de catastrophe

## Mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), ainsi que le demandait la résolution 70/204 de l'Assemblée générale.

Les catastrophes pèsent très lourdement sur le développement économique : leur coût annuel, selon les estimations les plus modestes, se situe entre 250 et 300 milliards de dollars. Ces chiffres masquent pourtant des incidences beaucoup plus lourdes pour les pays à faible revenu, dont les pertes annuelles imputables aux catastrophes représentent 22 % des dépenses sociales. Ces coûts connaissent une progression rapide du fait que les risques de catastrophe ne sont pas inclus dans les investissements économiques, sociaux et environnementaux et en raison des changements climatiques. Sans un changement de cap considérable, les catastrophes continueront d'annuler les acquis en matière de développement et de saper les efforts réalisés pour atteindre des objectifs de développement durable.

La réduction des risques de catastrophe, telle qu'elle est envisagée dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), répond au changement de cap recherché en proposant une transition pratique et tangible entre les intérêts du développement et ceux des organisations humanitaires, mais aussi un important point de ralliement pour les gouvernements et les principales parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, pour la réduction des risques liés aux catastrophes et au climat.

---

\* A/71/150.



Au cours de la première année de mise en œuvre, les plans et les initiatives à tous les niveaux ont été examinés et révisés par de nombreux États Membres pour les aligner sur le Cadre de Sendai. Des travaux importants ont été consacrés au système de suivi mondial du Cadre de Sendai, notamment concernant les indicateurs relatifs aux objectifs mondiaux et la mise à jour de la terminologie.

La réduction des risques de catastrophe est une entreprise conjointe. Des efforts concertés ont été faits pour garantir la cohérence avec d'autres programmes et cadres convenus à l'échelon international, notamment le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Conformément aux résolutions 69/218 et 70/110 de l'Assemblée générale, le présent rapport comprend également une mise à jour de la situation concernant les phénomènes El Niño et La Niña et une section sur les conséquences socioéconomiques et environnementales de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño.

## I. L'état de la situation en matière de risques de catastrophe

1. Les catastrophes représentent un obstacle majeur au développement. Divers facteurs liés à l'activité humaine et à une mauvaise évaluation des risques dans les investissements axés sur le développement continuent à pousser les risques de catastrophe à des niveaux inacceptables. Parmi ces facteurs figurent l'expansion de la pauvreté et de l'inégalité, la rapidité et la mauvaise gestion du développement urbain, la dégradation de l'environnement, le changement climatique et la sous-estimation des risques de catastrophe dans les dispositifs de gouvernance. En conséquence, les catastrophes continuent de dégrader et de détruire les avoirs essentiels et les moyens de subsistance, et de battre en brèche des années de développement économique et social.

2. En 2015-2016, le phénomène El Niño a été l'un des plus violents observés au cours des 50 dernières années et ses effets se sont fait sentir dans le monde entier. De graves cyclones tropicaux ont frappé les îles du Pacifique et l'Asie du Sud-Est. De fortes pluies ont provoqué de graves inondations dans le sud de l'Inde en novembre 2015. En Équateur, plus de 200 inondations et glissements de terrain provoqués par El Niño ont été enregistrés entre juillet 2015 et juin 2016. Dans le même temps, l'année 2015 a été la plus chaude jamais enregistrée : entre juin et septembre, des vagues de chaleur ont fait plus de 7 000 victimes en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe, tandis que la canicule et la sécheresse qui sévissent en Asie du Sud ne manqueront pas d'affecter des millions de personnes.

3. Loin de constituer des exceptions, ces conditions climatiques deviennent la nouvelle norme alors que les changements climatiques accroissent l'intensité, la fréquence et la variabilité des conditions climatiques extrêmes. Leurs conséquences environnementales et socioéconomiques, notamment leurs effets sensibles sur la santé et la sécurité alimentaire, se font déjà sentir, les femmes et les filles étant affectées de manière disproportionnée.

4. Même si la plupart des catastrophes sont liées à des manifestations climatiques, les risques associés aux menaces géophysiques sont également présents. En 2016, au Japon et en Équateur, environ 7 000 foyers et bâtiments ont été endommagés<sup>1</sup> par des tremblements de terre et 650 personnes ont perdu la vie. Par ailleurs, de graves épidémies de maladies transmissibles, dont le choléra, la fièvre jaune, le virus Zika et la fièvre de Lassa, soulignent l'importance d'investir dans de solides systèmes de santé. Selon les estimations, les pertes annuelles à l'échelle mondiale provoquées ne serait-ce que par les tremblements de terre, tsunamis, cyclones et orages sont estimées entre 1,2 et 1,7 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Si l'on ajoute à cela les investissements d'adaptation aux changements climatiques qui s'imposent, soit environ 1 % du PIB<sup>2</sup>, ces coûts combinés pourraient annuler le taux de croissance du PIB mondial selon les projections, soit environ 3 % par an<sup>3</sup>. Si l'on tient compte des incidences attendues du changement climatique, la moyenne des pertes annuelles pourrait être sensiblement plus élevée à l'avenir<sup>4</sup>. Dans plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine, la moyenne des pertes annuelles a déjà dépassé le taux moyen de croissance

<sup>1</sup> Voir <http://reliefweb.int/updates>.

<sup>2</sup> Stern, 2006. Rapport Stern sur l'économie du changement climatique.

<sup>3</sup> Voir <http://www.worldbank.org/en/publication/global-economic-prospects>.

<sup>4</sup> Indian Institute for Human Settlements.

annuelle pendant les 10 années comprises entre 2000 et 2010. Ces chiffres masquent toutefois l'ampleur d'un impact disproportionné sur les pays à faible revenu, qui subissent en moyenne des pertes annuelles de l'ordre de 22 % des dépenses sociales.

5. Des investissements massifs dans l'infrastructure, l'urbanisation, les systèmes de santé, l'éducation, les transports, les communications, l'eau, l'agriculture, l'énergie et d'autres secteurs essentiels continuent d'être réalisés sans tenir compte des risques de catastrophe. L'accumulation de ces risques constitue un obstacle croissant aux investissements en capital et aux dépenses sociales indispensables pour atteindre les objectifs de développement durable et les autres programmes et cadres de développement durable approuvés au niveau international.

## **II. Approche intégrée de la mise en œuvre et du suivi de la réduction des risques de catastrophe**

6. Avec l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), la communauté internationale s'est fermement engagée à privilégier la réduction de ces risques. Chacun des accords phares conclus en 2015, à savoir le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ou l'Accord de Paris sur les changements climatiques, réaffirment la nécessité de réduire les risques de catastrophe. En même temps que les accords internationaux pertinents, comme par exemple les modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement adoptées en 2014, ils représentent une occasion sans précédent de disposer d'un cadre d'orientation mondial plus cohérent et mieux intégré pour gérer les risques de catastrophe et renforcer la résilience.

### **Cohérence avec les autres programmes et cadres adoptés à l'échelle internationale**

7. Les risques de catastrophe ne peuvent être gérés qu'en ayant recours aux procédures prévues à cet effet. En conséquence, le Cadre de Sendai propose un système de gestion des risques de catastrophe qui s'applique à tous les programmes et secteurs pertinents. La cohérence, l'efficacité des liens et le renforcement mutuel entre la mise en œuvre du Cadre de Sendai et celle des autres accords internationaux peuvent être garantis de différentes manières.

8. En mars 2015, la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques a invité l'Assemblée générale à envisager d'inclure l'examen des progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans les processus de suivi intégrés des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, de façon harmonisée avec les travaux du Conseil économique et social, du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui, aux termes de la résolution 70/299 de l'Assemblée générale, fournira des liens efficaces entre les procédures de suivi et d'examen pour toutes les conférences et processus des Nations Unies.

9. Le Cadre de Sendai jouera un rôle important dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et inversement. En fait, 10 des 17 objectifs de développement durable sont liés à la réduction des risques de

catastrophe. De la même manière, les sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai sont tous indispensables pour la réalisation des objectifs de développement durable. Un certain nombre des indicateurs fondamentaux communs en matière de réduction des risques de catastrophe sont actuellement finalisés par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie en matière de réduction des risques de catastrophe et le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des objectifs de développement durable. Des indicateurs partagés peuvent réduire la charge de l'établissement de rapports pour les pays tout en contribuant à la mise en œuvre et au suivi de l'un et l'autre cadres. Par le biais d'une mise en œuvre concertée, l'un et l'autre peuvent influencer sur les efforts du secteur public et ceux du secteur privé et contribuer à la création de partenariats pour combattre les facteurs sous-jacents de risque et réduire les niveaux de risque à l'avenir.

10. Afin d'éviter que les efforts de développement ne créent de nouveaux risques, le Programme d'action d'Addis-Abeba encourage l'examen de la résilience du financement pour le développement aux conditions climatiques et aux catastrophes. Par le biais de ce programme d'action, les États Membres se sont engagés à élaborer et à mettre en œuvre une approche globale de la gestion des risques de catastrophe conforme au Cadre de Sendai, notamment grâce à un appui technique et à des mécanismes de financement novateurs. De la même manière, la réalisation des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai qui visent à accroître le nombre de pays dotés de stratégies de réduction des risques de catastrophe et à renforcer la coopération internationale moyennant un soutien suffisant et durable contribuera à la concrétisation du Programme d'action.

11. La réduction des risques de catastrophe est un élément essentiel des efforts destinés à combattre les effets du changement climatique. Si le maintien de l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels atténuera les risques et les incidences des changements, l'Accord de Paris a également fixé un objectif relatif à l'adaptation au climat qui envisage l'amélioration des capacités d'adaptation, le renforcement de la résilience et la réduction des risques et de la vulnérabilité aux changements climatiques. Les signataires de cet accord reconnaissent que les mesures de réduction des risques de catastrophe peuvent sensiblement diminuer les pertes et les dommages résultant des effets préjudiciables du changement climatique. À cet égard, la cohérence entre le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris pour ce qui est de l'alignement des outils et des mesures et la multiplication des partenariats et des initiatives de mise en œuvre peut grandement favoriser l'adaptation aux changements et le développement durable.

12. La Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et les plateformes régionales comparables joueront un rôle déterminant dans le soutien à une mise en œuvre et un suivi cohérents du Cadre de Sendai. Cette plateforme mondiale ainsi que les plateformes régionales ont entrepris d'aligner leurs programmes et leurs méthodes afin d'instaurer la cohérence entre les différents programmes et cadres approuvés à l'échelon international. Les textes mis au point par cette plateforme mondiale et les plateformes régionales constitueront une contribution importante au forum politique de haut niveau pour l'examen de certains objectifs de développement durable et de l'apport de la réduction des risques de catastrophe aux thèmes retenus pour les sessions du forum en 2017, 2018 et 2019.

13. Le prochain examen quadriennal complet offrira l'occasion de garantir la cohérence et l'alignement de tous les aspects du Programme à l'horizon 2030 à l'échelon des pays. Ce sera là l'occasion de poursuivre l'harmonisation de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du programme de développement durable sur le terrain. Les efforts réalisés par les équipes de pays des Nations Unies afin d'aligner leurs activités de réduction des risques de catastrophe et de risques liés au climat sur le Cadre de Sendai pourront constituer une importante contribution à l'examen quadriennal complet en garantissant que les considérations liées à la réduction des risques de catastrophe soient pleinement intégrées à l'action menée par les Nations Unies à l'échelon des pays.

14. La vulnérabilité particulière des pays les moins avancés aux catastrophes et aux conséquences du changement climatique est acceptée aussi bien dans le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 que dans le Cadre de Sendai. Lors de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, en mai 2016, les États Membres ont insisté sur la nécessité de renforcer la résilience des pays les moins avancés face aux catastrophes et aux changements climatiques. L'importance du Cadre de Sendai a été soulignée en tant que moyen d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies intégrées de réduction des risques parmi les pays les moins avancés.

15. Les engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, en mai 2016, pourront faciliter la mise en œuvre des programmes et des cadres convenus à l'échelle internationale. Lors de ce sommet, les dirigeants mondiaux ont constaté que le soutien à la mise en œuvre du Cadre de Sendai agit directement sur la réduction des besoins humanitaires et les coûts qui s'y rattachent. Par conséquent, le suivi de la responsabilité fondamentale du Sommet mondial, qui consistera à remplacer la prestation d'aide par la satisfaction des besoins, notamment en investissant dans des activités de prévention et de préparation, en améliorant les pratiques en matière de collecte de données, d'analyse des risques et d'alerte rapide, et en instituant des partenariats multisectoriels afin d'améliorer la résilience et la préparation à l'intervention, pourra contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai.

16. En juin 2016, la Commission du droit international a adopté le projet d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe (A/CN.4/L.871), dont l'article 9 en particulier, qui porte sur la réduction des risques de catastrophe, représente un apport fondamental à l'élaboration de cadres normatifs pour la réduction de ces risques. Dans l'ensemble, on observe un solide alignement, une forte complémentarité et des liens fonctionnels entre le projet d'articles et le Cadre de Sendai, dans la mesure où le premier définit le devoir de réduire le risque de catastrophe et de coopérer tandis que le second spécifie les modalités et les mesures que les États devront adopter pour s'acquitter de ce devoir.

#### **Mesure des progrès par le système de suivi du Cadre de Sendai**

17. En application du paragraphe 50 du Cadre de Sendai, l'Assemblée générale a créé le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée qu'elle a chargé d'établir une série d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre les sept objectifs mondiaux de ce cadre et d'actualiser la publication intitulée « Terminologie 2009 pour la prévention des risques de

catastrophe ». Au total, 107 États Membres, ont désigné plus de 250 experts appartenant à divers ministères et autorités à l'échelon national. En outre, des représentants d'organismes des Nations Unies et des participants venus d'organisations de la société civile, du secteur privé ainsi que d'institutions scientifiques, techniques et universitaires apportent un appui technique pendant ce processus. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts achèvera ses travaux en décembre 2016 avec la soumission d'un rapport à l'Assemblée générale pour examen.

18. Ce groupe de travail a examiné avec attention le travail du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, dont les membres reconnaissent le besoin de cohérence entre les indicateurs du Cadre de Sendai et ceux relatifs aux risques qui figurent dans le programme de développement durable. Il est prévu que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur utilisera les indicateurs mis au point par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts dans son projet de liste des indicateurs liés à la réduction des risques de catastrophe au titre des objectifs de développement durable 1, 11 et 13.

19. Afin d'aider les États Membres dans leurs efforts d'auto-évaluation et d'établissement de rapports concernant les objectifs mondiaux du Cadre de Sendai, un système de suivi en ligne du Cadre de Sendai sera lancé lors de la cinquième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, en mai 2017. Ce système de suivi aidera les États à rassembler des données et à définir les valeurs de référence nécessaires pour rendre compte des résultats obtenus par rapport à la série convenue d'indicateurs par le biais d'auto-évaluations nationales réalisées à partir de bases de données nationales sur les pertes subies à la suite de catastrophes et d'autres fichiers nationaux pertinents. Le système de suivi du Cadre de Sendai offrira la possibilité d'assurer le suivi des objectifs et indicateurs arrêtés à l'échelon national. Pour aider les États, un ensemble d'indicateurs éventuels permettant de mesurer les progrès obtenus par rapport aux objectifs nationaux est actuellement à l'essai dans cinq pays.

#### **Stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe**

20. L'objectif mondial du Cadre de Sendai consistant à « augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe » est une condition préalable à la réalisation des autres objectifs. Les États Membres ont pris l'engagement de mettre au point de nouvelles stratégies et de nouveaux plans de réduction des risques de catastrophe comportant des objectifs et des indicateurs précis, et d'améliorer ceux qui existent déjà, d'ici à 2020. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes se chargera d'aider les États Membres à atteindre cet objectif en leur fournissant des conseils techniques et en coordonnant les efforts et les effets catalyseurs des organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires. Ainsi, en juin 2016, l'Inde a fait connaître son premier plan national de gestion des catastrophes, qui s'inspire des quatre axes d'intervention prioritaires définis dans le Cadre de Sendai.

21. Afin de pouvoir élaborer des plans nationaux assortis d'objectifs et d'indicateurs mesurables, et de suivre les progrès accomplis au regard de ces plans, les pays devront définir des valeurs de référence pour les principaux indicateurs, par exemple les pertes actuelles, les profils de risque nationaux et locaux, et les

capacités disponibles. A l'heure actuelle, environ 45 % des États Membres disposent de bases de données nationales sur les pertes causées par des catastrophes. Cette pratique devra être élargie aux autres pays afin de constituer une matrice de références mondiales.

22. Le soutien aux pays devra être maintenu pour leur permettre de formuler les objectifs des stratégies et des plans nationaux, de choisir les indicateurs appropriés pour mesurer les progrès obtenus, de définir et d'analyser les problèmes rencontrés et les enseignements tirés, de faire le point des données disponibles pour établir des bases de référence, d'obtenir la participation active de tous les secteurs concernés et la mise en place de mécanismes d'évaluation en retour, d'aligner les indicateurs sur le développement durable et l'adaptation au changement climatique, et d'examiner les plans nationaux et leur mise en œuvre. Une action coordonnée à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, de la communauté scientifique et technologique, du secteur privé et de la société civile sera de la plus haute importance.

**Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience : « Towards a Risk-Informed and Integrated Approach to Sustainable Development »**

23. Aux termes du Cadre de Sendai, le système des Nations Unies est invité à soutenir les efforts de réduction des risques de catastrophe d'une manière coordonnée, en unissant les interventions menées par les différents organismes qui le composent de façon cohérente. Cela répond aux attentes des États Membres qui, d'une manière plus générale, souhaitent bénéficier d'un appui qui privilégie les synergies et optimise l'utilisation efficace des ressources financières et autres. Conformément aux dispositions de la résolution A/70/204 de l'Assemblée générale, le présent rapport évalue les moyens dont le système des Nations Unies a besoin pour appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai et rend compte des résultats obtenus dans l'exécution du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience.

24. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies pour la coordination (CCS) a demandé une révision du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience de 2013 afin de l'harmoniser avec le Cadre de Sendai et de veiller à l'existence de liens stratégiques et programmatiques avec le Programme de développement durable pour 2030 et l'Accord de Paris. Par la suite, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a mené un travail interinstitutions pour produire une version révisée du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulée « Towards a Risk-Informed and Integrated Approach to Sustainable Development » (Vers une approche consciente des risques et intégrée du développement durable), que le CCS a approuvée en avril 2016.

25. Le Plan d'action révisé définit 3 engagements et 11 résultats escomptés. Les engagements consistent à : renforcer la cohérence à l'échelle du système à l'appui du Cadre de Sendai et d'autres accords au moyen d'approches conscientes des risques et intégrées; renforcer la capacité du système des Nations Unies à apporter aux pays un soutien coordonné de haute qualité en matière de réduction des risques



de catastrophe; et veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe reste une priorité stratégique pour les organismes des Nations Unies.

26. Le Plan d'action invite les organismes des Nations Unies à privilégier la prévention des risques de catastrophe dans leurs plans d'action stratégiques, à suivre les progrès en permanence et à en rendre compte, et à inciter leurs mandants respectifs à mettre en œuvre le Cadre de Sendai. En particulier, le Plan d'action insiste sur la nécessité de fournir des conseils opérationnels et un soutien plus tangible aux équipes de pays des Nations Unies. Au titre de ses fonctions visant à encourager l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement durable, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe se chargera de la mise en œuvre et de la promotion de la coordination, et réunira un groupe de direction pour surveiller la mise en œuvre du Plan d'action, examiner les progrès obtenus et veiller à la cohérence des activités du système des Nations Unies pour le développement.

27. Un certain nombre d'équipes de pays des Nations Unies à travers le monde ont déjà procédé à la mise à jour de leurs plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement pour tenir compte du Cadre de Sendai. La reconnaissance du fait que la résilience aux catastrophes et au climat fait partie intégrante du développement durable a favorisé l'inclusion de la réduction des risques de catastrophe et la résilience à ces risques dans les plans nationaux et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans au moins 31 pays. La version révisée des directives applicables à ces plans-cadres, qui a été diffusée en mai 2016, désigne la gestion des risques comme l'un des quatre éléments essentiels d'une programmation intégrée.

28. Plusieurs organismes des Nations Unies et organisations internationales ont conscience de l'importance de leur rôle dans la réduction des risques de catastrophe et de la contribution qu'ils peuvent apporter dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai. On trouvera ci-après quelques exemples qui illustrent la diversité des initiatives en cours en matière de réduction des risques de catastrophe.

29. L'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014-2017 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a réaffirmé que la réduction des risques de catastrophe et le redressement figuraient parmi les priorités mondiales, avec un programme de dépenses annuelles chiffré à environ 256 millions de dollars. Par la suite, et avec l'appui du PNUD, 51 pays ont élaboré en 2015 des plans de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique, 28 pays ont mis au point des plans d'intervention, 26 pays ont renforcé leurs systèmes d'alerte rapide et 13 pays ont renforcé leurs capacités pour diriger et coordonner les efforts de redressement. Par ailleurs, le PNUD a pris la tête d'une initiative de partenariat intitulée « 5-10-50 », qui vise à promouvoir un développement conscient des risques et axé sur cinq domaines clefs, conformément au Cadre de Sendai. Ce partenariat portera sur 10 ans et sera appliqué dans 50 pays au moins. L'Initiative pour le renforcement des capacités de réduction des effets des catastrophes, initiative interinstitutions dirigée par le PNUD, offre un autre exemple de soutien coordonné aux gouvernements pour la mise en place de capacités nationales de réduction des risques de catastrophe.

30. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a pris la tête de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour atténuer la vulnérabilité des personnes déplacées par la crise, avec l'affectation d'un montant de quelque 68 millions de

dollars au bénéfice de 62 projets en cours d'exécution dans 20 pays. L'OIM collabore avec les gouvernements pour formuler des politiques destinées à gérer la réinstallation planifiée d'établissements situés dans des régions exposées à des risques de catastrophe, aider les collectivités qui risquent d'être déplacées à la suite de catastrophes à améliorer leur préparation et à « reconstruire mieux qu'avant », et apporter des solutions durables et sûres aux personnes qui vivent dans des camps de déplacés en intégrant la réduction des risques de catastrophe à la construction des abris.

31. En 2015, dans le dessein de s'assurer que l'aide au développement était fournie en tenant compte des risques, toutes les opérations menées par le groupe de la Banque mondiale dans des pays à faible revenu, soit 255 au total, ont été passées en revue pour évaluer dans quelle mesure elles prenaient en compte les risques liés au climat et aux catastrophes, et plus de 90 pays ont bénéficié d'une aide pour intégrer la résilience aux catastrophes dans leurs priorités de développement. Cette initiative a reçu l'appui du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, partenariat mondial hébergé par la Banque mondiale qui fournit des fonds d'amorçage et un soutien sur le plan des capacités afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai et d'intégrer la gestion des risques de catastrophe dans les plans nationaux de développement.

### **III. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai**

32. La mise en œuvre du Cadre de Sendai fait suite aux efforts en cours qui ont été entrepris par les pays au titre du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015). Alors que les structures nécessaires pour une mise en œuvre et un suivi efficaces du Cadre de Sendai sont en cours d'installation, d'importants premiers résultats ont déjà été obtenus au cours de la première année.

#### **A. Préparatifs pour la Plateforme mondiale et les plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe**

33. Les préparatifs sont en cours en vue de la cinquième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe qui aura lieu à Cancún du 22 au 26 mai 2017, sur l'invitation du Gouvernement mexicain. Étant donné que ce sera la première réunion de la Plateforme mondiale depuis l'adoption du Cadre de Sendai, ce sera l'occasion d'évaluer les progrès de la mise en œuvre et d'échanger des pratiques novatrices et des connaissances sur les politiques, les programmes et les investissements qui tiennent compte des risques de catastrophe; et également la possibilité de forger de nouveaux partenariats et d'encourager l'intégration de la gestion des risques de catastrophe.

34. En 2017, la Plateforme mondiale dressera le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai en s'intéressant plus particulièrement à l'objectif imminent d'augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, de même qu'aux objectifs visant à réduire, au niveau mondial, la mortalité due aux catastrophes et les pertes économiques directes d'ici à 2030. Les progrès réalisés dans la définition d'une matrice de référence et des profils de risque, notamment la création ou l'amélioration de systèmes permettant d'enregistrer les pertes dues aux

catastrophes seront également examinés, tandis que l'annonce d'initiatives d'avant-garde en matière de réduction des risques de catastrophe contribuera à accélérer la mise en œuvre. Un processus de consultation actif et large étant indispensable pour assurer la réussite du Dispositif mondial, un système de consultations en ligne a été ouvert à l'intention des États Membres et des parties prenantes.

35. Les résultats obtenus par la Plateforme mondiale feront l'objet d'un résumé de la présidence et d'un communiqué de haut niveau qui guideront les délibérations de la session de 2017 du forum politique de haut niveau, qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social dans le dessein de poursuivre l'intégration entre les objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et les objectifs de développement durable ainsi que les textes pertinents issus d'autres organismes internationaux et régionaux concernés.

36. La Plateforme mondiale sera guidée par les débats et les textes des plateformes régionales de réduction des risques de catastrophe qui se réuniront en 2016 et 2017. Les plateformes régionales jouent un rôle décisif dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et le suivi de ses progrès. Des efforts sont faits pour aligner les plateformes régionales sur les objectifs du Cadre de Sendai et pour uniformiser les débats, les textes et les moyens de suivi de la Plateforme mondiale et ceux des plateformes régionales.

37. Ainsi, le soutien politique en faveur de la mise en œuvre coordonnée du Cadre de Sendai à travers toute l'Afrique a été renforcé à la quatrième Réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue à Yaoundé le 23 juillet 2015 sur l'invitation du Gouvernement camerounais. Adoptée dans un esprit de coopération régionale et de cohérence, la Déclaration de Yaoundé jette des bases solides pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai, y compris au sein des organes de l'Union africaine; elle invite à procéder à un examen du programme qui remplacera le Programme d'action élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes (2006-2015) à la lumière du Cadre de Sendai. Le nouveau programme sera soumis pour approbation à la prochaine session, la sixième, de la plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, qui aura lieu à Port Louis du 22 au 25 novembre 2016. De la même manière, la Ligue des États arabes a établi pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai une feuille de route régionale qui guidera les débats lors de la troisième Conférence arabe sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en 2016.

38. La première session de la Plateforme régionale sur la réduction des risques de catastrophe pour l'Asie centrale et la région du Caucase a été accueillie par le Gouvernement du Tadjikistan à Douchanbe, le 12 juillet 2016. Lors de cette réunion, les gouvernements ont progressé en vue de la mise en place d'un mécanisme de coordination pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Les textes issus de cette plateforme régionale, comme ceux issus de la Plateforme pour la région du Pacifique qui se tiendra en octobre 2016 à Suva, guideront l'élaboration de recommandations de politique générale et de plans d'action lors de la sixième Conférence ministérielle asiatique pour la réduction des risques de catastrophe que le Gouvernement indien accueillera à New Delhi en Novembre 2016.

39. A sa sixième réunion annuelle, en octobre 2015, le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe a adopté une feuille de route pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en l'alignant spécifiquement sur l'objectif qui y est fixé

pour 2020. Le Groupe de travail du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe élabore actuellement une matrice de programme d'action pour les priorités de la feuille de route concernant la mise en œuvre des activités de réduction des risques de catastrophe à travers l'Europe.

40. La première réunion des ministres et des autorités de haut niveau portant sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai a été accueillie à Asunción par le Gouvernement paraguayen les 8 et 9 juin 2016. Les gouvernements des pays de toute la région ont adopté la Déclaration d'Asunción et entamé un processus de consultations en vue de formuler un Plan d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans l'ensemble des Amériques, en vue de son adoption lors de la réunion de la Plateforme régionale de réduction des risques de catastrophe dans les Amériques que le Gouvernement canadien accueillera au début de l'année 2017.

## **B. Renforcement de l'action menée au niveau régional pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai**

41. Avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, des organisations intergouvernementales régionales jouent un rôle déterminant dans la réduction des risques de catastrophe en échangeant des bonnes pratiques, en normalisant les codes et les directives spécifiques aux régions, en adoptant les mêmes informations et systèmes d'alerte rapide, et en diffusant des outils et des méthodologies mis à l'essai et éprouvés. Un certain nombre d'organisations intergouvernementales régionales ont entrepris d'aligner leurs activités sur le Cadre de Sendai et les textes issus des plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophes et dirigent les efforts coordonnés destinés à mettre en œuvre le Cadre à l'échelon régional.

### **Afrique**

42. La huitième session du Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe s'est tenue à Addis-Abeba en février 2016; elle a mis au point une feuille de route qui comporte des recommandations précises concernant l'application du Cadre de Sendai à l'intention de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des États Membres. Par ailleurs, l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est a adopté en mars 2016 la loi sur la réduction et la gestion des risques de catastrophes en Afrique de l'Est afin de promouvoir la coopération transfrontières et l'application de mesures de réduction des risques de catastrophes à l'échelon national. En Afrique centrale, à la suite de l'adoption de la stratégie régionale de prévention, de gestion des catastrophes et d'adaptation au changement climatique pour l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a créé un service de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique. Le Centre de prévisions et d'applications climatologiques de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a organisé trois forums sur les perspectives climatiques dans la région de la Corne de l'Afrique qui ont formulé des prévisions météorologiques à court et moyen terme afin de faciliter l'alerte rapide et l'action. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a assuré la formation d'une cinquantaine de membres du personnel de différents services de l'IGAD et de la Communauté de l'Afrique de l'Est aux questions de réduction des risques de catastrophe. Enfin, le secrétariat de la Communauté de développement de

l'Afrique australe a organisé le cinquième Forum des responsables africains sur le thème de l'intégration de l'adaptation et de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement.

### **États arabes**

43. Inspiré par les principes sur lesquels repose le Cadre de Sendai, un examen de la stratégie de réduction des risques de catastrophe de la Ligue des États arabes a débouché sur une stratégie plus complète et mieux coordonnée qui rassemble les engagements pris par les deux plateformes régionales arabes en respectant les objectifs et les priorités définis dans le Cadre de Sendai. Par la suite, le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement a entériné une feuille de route régionale pour la mise en application du Cadre de Sendai qui prévoit notamment la réactivation d'un mécanisme arabe chargé des catastrophes qui aurait pour tâche d'en faciliter l'application et le suivi coordonnés dans toute la région.

### **Asie et Pacifique**

44. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a adopté le programme de travail pour 2016-2020 au titre de son accord sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence. Ce programme de travail comporte des feuilles de route et des stratégies régionales portant sur l'évaluation et le financement des risques, l'assurance des risques, la résilience des infrastructures et des services essentiels, ou encore le renforcement des capacités dans les États membres. En outre, le nouveau Plan d'action pour 2016-2020 qui permettra de mettre en application le partenariat stratégique entre l'ASEAN et l'ONU devrait être présenté à l'occasion du Sommet ASEAN-ONU, qui aura lieu en septembre 2016. Ce plan d'action prévoit la possibilité d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans toutes les activités de l'Association liées à la paix et la sécurité, à la croissance économique et au développement social et culturel.

45. Le secrétariat de l'Organisation de coopération économique travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie régionale de réduction des risques de catastrophe alignée sur le Cadre de Sendai. Cette stratégie renforcera la collaboration entre les 10 États membres afin d'intégrer la réduction des risques de catastrophe à la coopération économique dans la région.

46. En Asie du Sud, l'Association sud-asiatique de coopération régionale met au point une nouvelle stratégie destinée à faciliter une approche intégrée de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable et à appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai. A cette fin, le Centre de gestion des catastrophes, de création récente, qui rassemble les travaux de l'Association sur la réduction des risques de catastrophe, l'environnement et les écosystèmes côtiers, a créé le réseau sud-asiatique de données sur les catastrophes en tant que moyen d'accès aux connaissances et à l'information sur la gestion des risques de catastrophe. Ce centre a également établi le cadre de gestion des risques de catastrophe pour l'Association, des feuilles de route pour la gestion de ces risques dans divers domaines thématiques, et enfin des outils d'évaluation de la sécurité adaptés à la région à l'intention des écoles.

47. Le cadre proposé en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique, sous le titre d'approche intégrée pour faire face au changement climatique et à la gestion des risques de catastrophe (An integrated Approach to Address Climate

Change and Disaster Risk Management), vise à renforcer la résilience des collectivités des îles du Pacifique aux effets lents ou soudains des risques de catastrophe naturelle en intégrant les efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans les initiatives de réduction des risques de catastrophe et les activités menées en faveur du développement durable. Ce cadre sera présenté pour approbation au Forum des dirigeants des pays du Pacifique en septembre 2016. Afin de réduire la charge que constitue l'établissement de rapports, des mesures seront prises en vue d'uniformiser les mécanismes d'information entre le cadre de développement résilient dans le Pacifique et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

### **Europe**

48. Afin que toutes les politiques de l'Union européenne soient imprégnées d'une pleine connaissance des risques, la Commission européenne a mis au point un plan d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai, et le Conseil de l'Europe devrait entériner en octobre 2016 un plan de travail quadriennal sur la gestion des risques de catastrophe. Par ailleurs, le Comité des régions de l'Union européenne a fait de la mise en œuvre du Cadre de Sendai une priorité dans son plan de travail en cours. En alignant leurs besoins de financement sur le Cadre de Sendai, la Direction générale pour la recherche et l'innovation et la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile de la Commission européenne contribueront largement à promouvoir la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble de l'Europe et au-delà. De plus, la Direction générale de l'action pour le climat de la Commission européenne a lancé une nouvelle initiative intitulée « Convention des Maires pour le climat et l'énergie » visant à faciliter l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans l'action des autorités locales, conformément au Cadre de Sendai.

### **Amériques**

49. Sur le continent américain, le Groupe de travail de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe de l'Union des Nations sud-américaines a approuvé un projet de stratégie sud-américaine pour la réduction des risques de catastrophe. Au niveau sous-régional, le système d'intégration pour l'Amérique centrale a procédé à une analyse comparée des politiques régionales et nationales existantes par rapport au Cadre de Sendai. Une feuille de route a été établie afin d'harmoniser la politique générale de gestion des risques pour l'Amérique centrale avec le Cadre de Sendai. L'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe a harmonisé la stratégie générale de gestion des catastrophes dans les Caraïbes pour la période 2014-2024 et ses indicateurs avec ceux du Cadre de Sendai. De la même manière, l'Association des États de la Caraïbe a entrepris d'inclure des considérations liées aux risques de catastrophe dans des instruments régionaux tels que la Déclaration de La Havane et le Plan d'action que ses États membres ont adoptés en juin 2016.

## **C. Mise en œuvre rapide aux niveaux national et local**

50. À ce jour, 60 pays ont désigné des coordonnateurs nationaux spécifiquement chargés d'appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai. En outre, 74 plateformes nationales de réduction des risques ont entrepris d'examiner l'action qu'elles

mènent et de l'aligner sur le Cadre de Sendai. Un appui technique et des conseils ont également été fournis à cinq pays de la région arabe en vue de renforcer les capacités nationales et les mécanismes de coordination en matière de réduction des risques de catastrophe et d'utiliser à titre pilote des indicateurs nationaux pour assurer le suivi de la mise en œuvre. À travers l'Asie et le Pacifique, divers pays ont adapté leurs cadres législatifs et réglementaires nationaux en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans leurs propres contextes, allant parfois jusqu'à établir des rapports intérimaires sur la gestion des risques de catastrophe et à constituer des partenariats public-privé en matière de résilience.

51. Des bases de données nationales sur les pertes et les dommages permettent de dresser des profils de risque précis pour les pays et de mieux connaître et comprendre la question avant de mettre au point des politiques nationales multirisques fondées sur une connaissance des risques de catastrophe sous tous leurs aspects à l'échelle locale. À ce jour, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en collaboration avec ses partenaires, a financé la constitution et le renforcement de bases de données nationales dans 90 pays.

52. Afin d'aider les autorités nationales à élaborer et à appliquer des politiques générales de réduction des risques de catastrophe, le Bureau des Nations Unies a, par le biais de son Global Education and Training Institute à Incheon (République de Corée), formé 1 300 fonctionnaires nationaux et locaux à la mise en pratique des politiques de réduction des risques et à l'adoption de méthodes cohérentes pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai. Une version en ligne de ce cours de formation sera lancée dans le courant de l'année.

#### **IV. Initiatives mondiales, participation des parties prenantes et partenariats**

53. Si les gouvernements jouent le rôle principal dans sa mise en œuvre, l'importance de toutes les parties prenantes concernées est acceptée dans le Cadre de Sendai, notamment celle du secteur privé, des organisations de la société civile et des milieux universitaires, dans la conception et la mise en œuvre des politiques, des plans et des normes. À cet égard, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et ses nombreux partenaires, apporte des conseils techniques et un soutien aux gouvernements et à une large gamme de parties prenantes en vue de l'intégration des risques de catastrophe dans les politiques et les programmes. Les paragraphes qui suivent en fournissent quelques exemples.

##### **Parlementaires et autorités locales**

54. La réalisation de l'objectif ambitieux du Cadre de Sendai consistant à éviter de nouveaux risques de catastrophe et à réduire les risques existants nécessitera le solide engagement et la participation des dirigeants politiques à tous les niveaux. Les parlementaires sont appelés à jouer un rôle de premier plan à cet égard. En 2015, l'Union interparlementaire (UIP) a réuni des parlementaires pendant la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe et a décidé d'examiner, de rédiger et de modifier la législation afin de l'harmoniser avec le Cadre de Sendai. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes conseille les parlementaires qui s'emploient à inclure la réduction des

risques de catastrophe dans la législation et les budgets des pays; il a notamment apporté un appui technique au séminaire régional de l'UIP de 2016 sur les objectifs de développement durable organisé à l'intention des parlements des pays d'Europe centrale et orientale, à la constitution de la Plateforme parlementaire de l'Afrique orientale sur la réduction des risques de catastrophe, à la création d'un réseau de parlementaires sur la résilience aux catastrophes en Afrique centrale et à un travail d'information mené par le forum Women in Parliaments.

55. Les autorités locales occupent une place de premier plan dans la réduction des risques. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a lancé en 2010 une campagne sur le thème « Pour des villes résilientes : ma ville se prépare » afin d'associer de très près les autorités locales et urbaines à la réduction des risques et à la construction de villes résilientes en renforçant les capacités financières à cet effet, en augmentant la résilience des infrastructures, en recherchant des formes résilientes de développement urbain et d'urbanisme, et en améliorant les capacités de gestion des opérations d'urgence. Dès décembre 2015, plus de 3 000 villes et autorités locales s'étaient associées à cette campagne, et 27 stages de formation à l'intention des autorités locales de 48 pays avaient été organisés dans le courant de l'année. Afin d'appuyer l'application du Cadre de Sendai et de l'objectif 11 de développement durable et d'en rendre compte au niveau local, de nouveaux indicateurs urbains locaux ont été mis au point dans le cadre de cette campagne et sont actuellement mis à l'essai dans certaines villes. Ces efforts aident également le réseau unifié des villes et des autorités locales à mettre en application la Déclaration de Sendai des autorités locales et infranationales visant à garantir une résilience accrue aux catastrophes en milieu urbain et à intégrer la réduction des risques de catastrophe à l'échelon local grâce au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

### **Secteur privé**

56. L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) estime à plus de 50 trillions de dollars les nouveaux investissements dans les infrastructures au cours des prochaines décennies<sup>5</sup>. Si ces investissements sont décidés sans prendre en compte les risques de catastrophes, cela augmentera considérablement le coût des futures catastrophes. L'inclusion et la gestion des risques de catastrophe dans les investissements en capital, les chaînes et les opérations d'approvisionnement seront indispensables pour atteindre les objectifs du Cadre de Sendai, dans lequel il est souligné que l'absence de réglementation et de mesures d'incitation concernant les investissements dans la réduction des risques de catastrophe par le secteur privé est un facteur de risque sous-jacent et les entreprises sont invitées à intégrer les risques de catastrophe dans leurs pratiques de gestion, notamment au moyen de mécanismes et d'instruments de partage des risques, d'assurance et de protection financière.

57. L'Alliance du secteur privé pour la résilience des sociétés aux catastrophes (ARISE) du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a été créée en novembre 2015 pour permettre à plus de 140 partenaires du secteur privé de promouvoir et de mettre en œuvre le Cadre de Sendai. En collaboration avec les chefs de l'exécutif, les présidents et autres hauts fonctionnaires et décideurs de

---

<sup>5</sup> Voir [www.oecd.org/newsroom/massiveinfrastructureinvestmentneededtomeetfuturedemandsaysoecd.htm](http://www.oecd.org/newsroom/massiveinfrastructureinvestmentneededtomeetfuturedemandsaysoecd.htm)



premier plan venus de différents secteurs tels que l'éducation, l'énergie, les technologies de l'information, les sociétés de conseil, l'assurance, la logistique, l'immobilier, le commerce de détail, le tourisme et les services, cette alliance encourage le partage des meilleures pratiques, intègre la réduction des risques de catastrophe dans les méthodes de travail et a entrepris divers projets-leviers de réduction des risques de catastrophe dans ce secteur.

58. Ainsi, l'outil de Pricewaterhouse Coopers utilisé pour simuler les crises à fort impact et la résilience de référence permet aux entreprises d'évaluer leur gestion des crises dans une perspective élargie de collaboration entre le secteur public et le secteur privé et de repérer les points forts et faibles de leurs dispositifs de crise et de résilience, et ceux sur lesquels orienter leurs actions prioritaires. Le tableau de bord de la résilience face aux catastrophes pour les petites et moyennes entreprises, qui est le fruit d'une collaboration entre AECOM et IBM, est un autre exemple d'outil utilisé pour former des petites et moyennes entreprises à la résilience aux catastrophes.

59. La réduction des risques de catastrophe gagne du terrain dans tout le secteur de l'assurance. Le transfert et l'assurance des risques de catastrophe sont des instruments indispensables pour atténuer les incidences financières des catastrophes sur les investissements publics et privés et garantir un relèvement et une réhabilitation efficaces. L'initiative intitulée «Principles for Sustainable Insurance», résultat d'une collaboration entre l'ONU et le secteur de l'assurance, a invité les principales compagnies d'assurance du monde entier à renforcer leurs engagements en vue d'accélérer la mise en œuvre du Cadre de Sendai en faisant appel à des partenariats public-privé. Le Groupe de la Banque mondiale et le PNUD préconisent également la mise en place d'un marché mondial de l'assurance plus résilient et mieux informé des risques dans le cadre du forum sur le développement de l'assurance organisé en collaboration avec le secteur privé.

### **Les enfants et les jeunes**

60. Les catastrophes ont d'énormes incidences sur les écoles, notamment en entraînant des pertes importantes en vies humaines, en coûts économiques immédiats, et en perturbant l'éducation pendant une période qui peut durer plusieurs années. L'Initiative mondiale pour des écoles plus sûres est un partenariat mondial mené par les gouvernements qui vise à promouvoir la sécurité dans les écoles au niveau mondial. Elle est coordonnée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et a été mise au point en collaboration avec des partenaires clefs appartenant à l'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation. Cette initiative encourage également les bonnes pratiques et la réussite scolaire dans des écoles sûres en vue de reproduire ce modèle dans d'autres pays et régions, elle contribue à recenser les problèmes et offre une assistance technique et des connaissances spécialisées dans les trois domaines considérés comme les piliers du développement durable afin d'aider les gouvernements intéressés à garantir la sécurité des écoles à l'échelon national.

61. Un certain nombre de gouvernements ont entériné cette initiative et la feuille de route d'Istanbul depuis la première réunion des dirigeants de l'Initiative accueillie par le Gouvernement turc, en octobre 2014. La deuxième réunion des dirigeants de l'Initiative, qui a été accueillie par le Gouvernement de la République

islamique d'Iran en octobre 2015, a adopté pour sa mise en œuvre un plan d'action qui comportait une feuille de route détaillée. Cette feuille de route et les documents techniques qui l'accompagnent donnent des orientations aux États Membres sur l'enseignement de la réduction des risques de catastrophe et sur les infrastructures à prévoir pour la sécurité des écoles. Le niveau d'engagement politique a augmenté et le nombre de pays ayant adhéré à cette initiative est passé de 16 à 32, tandis que les gouvernements du Cambodge, du Kirghizistan, du Népal et de Saint-Vincent-et-les Grenadines se sont déclarés intéressés par la possibilité d'obtenir un soutien technique.

62. Il est essentiel d'associer les jeunes, en tant que décideurs et experts en herbe, à la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Une plateforme pour la participation de la jeunesse à la réduction des risques de catastrophe est actuellement à l'étude et la publication en 2015 d'un Cadre de Sendai pour les enfants encouragera la participation des jeunes à tous ces efforts, le cas échéant, et les sensibilisera à la préparation aux interventions en cas de catastrophes.

#### **Egalité des sexes et autonomisation des femmes**

63. Le Cadre de Sendai note qu'il importe d'autonomiser les femmes pour leur permettre d'être parties prenantes aux politiques, plans et programmes de réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Les femmes et les filles sont plus touchées que le reste de la population par les catastrophes et, afin de s'attaquer aux facteurs sous-jacents de risque, il est indispensable de régler les problèmes de l'inégalité des risques en fonction du sexe et de promouvoir la résilience de la communauté, pas seulement en garantissant la sécurité des femmes et en intervenant, mais aussi en obtenant la participation active des femmes à la gestion des risques de catastrophe en tant que facteurs de changement.

#### **Personnes handicapées**

64. Les personnes handicapées sont également plus durement touchées par les catastrophes. Ainsi qu'il est souligné dans le Cadre de Sendai, une réduction efficace des risques de catastrophe passe par l'autonomisation et une participation ouverte à tous, accessible et non discriminatoire. Il y a lieu de signaler une avancée encourageante dans ce sens, à savoir qu'en décembre 2015, les participants à la Conférence de Dhaka sur le handicap et la gestion des risques de catastrophe ont adopté une déclaration dans laquelle ils appelaient à associer les personnes handicapées à tous les programmes de gestion des risques et à leur confier des postes de direction. En outre, cette déclaration note l'importance qu'il y a à rattacher la gestion des risques de catastrophe en tenant compte du handicap au Programme de développement durable à l'horizon 2030, étant donné que l'inclusion renforce la résilience de la société tout entière, préserve les acquis du développement et minimise les pertes causées par les catastrophes. Qui plus est, des recommandations ont été formulées à l'occasion de l'examen à mi-parcours de la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées en vue de l'aligner sur le Cadre de Sendai.

## Science et technologie

65. La science et la technologie ont un rôle fondamental à jouer dans la prévision des catastrophes, la construction d'une infrastructure résiliente et le calcul précis des pertes qu'elles entraînent. Il est donc primordial d'élargir l'interface entre la science, la technologie et la politique générale pour l'efficacité de la réduction des risques de catastrophe. Les parties prenantes en matière de science et de technologie ont joué un rôle actif dans la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, notamment en annonçant le lancement d'un certain nombre d'initiatives et d'engagements dans ces domaines à l'appui de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. En janvier 2016, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a accueilli la Conférence de science et de technologie sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui a rassemblé plus de 700 spécialistes représentant de nombreuses institutions et sociétés scientifiques, ainsi que de jeunes scientifiques, et dont le principal résultat a été l'élaboration d'une feuille de route étalée sur 15 ans et qui aura pour objet de définir les résultats escomptés des activités menées dans les domaines de la science et de la technologie au titre des quatre grandes priorités du Cadre de Sendai en matière d'interventions et de suivi des progrès et des besoins.

66. Les efforts mondiaux en matière de science et de technologie se fondent sur diverses initiatives régionales et les renforcent, comme par exemple la création récente, en 2015, d'un groupe consultatif scientifique et technique pour la réduction des risques de catastrophe dans la région arabe et celle d'un autre groupe consultatif scientifique, technique et universitaire pour l'Asie, qui visent à promouvoir l'adoption de politiques de réduction des risques de catastrophe fondées sur des faits établis et des données scientifiques. Par la suite, la première Conférence asiatique sur la science et la technologie au service de la réduction des risques de catastrophe a été accueillie à Bangkok les 23 et 24 août 2015 par le Gouvernement thaïlandais.

## Alerte rapide

67. L'alerte rapide et la planification des secours sont importantes pour empêcher que des événements dangereux ne deviennent des catastrophes. L'alerte rapide permet de sauver des vies, réduit les pertes économiques et aide à prévenir les dommages aux infrastructures essentielles. L'initiative CREWS relative aux risques climatiques et aux systèmes d'alerte rapide a été lancée lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Paris en décembre 2015 comme faisant partie du Programme d'action Lima-Paris; elle vise à accroître sensiblement la prestation de services météorologiques et climatiques et la capacité de créer des systèmes d'alerte rapide efficaces, multirisques et adaptés à l'impact et l'information les concernant pour protéger les vies, les moyens de subsistance et les biens dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Cette initiative est actuellement mise en œuvre par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement de la Banque mondiale, et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. En outre, le réseau international de systèmes d'alerte rapide multirisque a été créé au début de l'année 2016 afin de faciliter le partage des compétences et des bonnes pratiques et de renforcer les systèmes d'alerte rapide, en étroite collaboration avec l'initiative CREWS. De la même manière, mais en insistant sur les risques sismiques, l'Organisation des

Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a lancé en décembre 2015 la Plate-forme internationale relative aux systèmes d'alerte précoces de tremblement de terre.

### **Santé**

68. Les catastrophes peuvent paralyser les systèmes de santé en débordant leur capacité de faire face à la propagation de maladies et en mettant hors d'action les services dans des secteurs essentiels. La réduction substantielle des dommages causés aux infrastructures de base, notamment aux installations sanitaires, est au cœur du Cadre de Sendai. Par ailleurs, ce cadre élargit la portée de la réduction des risques de catastrophe à la possibilité de réduire les dangers biologiques et technologiques parallèlement aux risques pour la santé et les systèmes de santé que posent les phénomènes hydrométéorologiques et géophysiques. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale, la Banque mondiale, et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et leurs partenaires travaillent avec les États Membres pour renforcer l'évaluation, la planification et de développement des capacités nationales de gestion multirisque des urgences et des catastrophes, en mettant l'accent sur la préparation aux interventions d'urgence et l'application du Règlement sanitaire international. Ainsi, l'Initiative sur la sécurité des hôpitaux encourage la sécurité structurelle et non structurelle ainsi que l'amélioration de la gestion des risques afin de veiller à ce que les hôpitaux et autres établissements de santé puissent fonctionner et assurer des services vitaux dans les situations d'urgence.

69. Les 10 et 11 mars 2016, pour marquer le début de la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai, le Gouvernement thaïlandais, agissant en collaboration avec l'OMS et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, a accueilli une conférence internationale sur la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai. Les « Principes de Bangkok » qui ont été adoptés par cette conférence invitent à une coopération, une cohérence et une intégration systématiques entre la gestion de la santé et la gestion des risques. Ces principes portent sur le besoin partagé d'une évaluation et d'une surveillance des risques ainsi que de systèmes d'alerte rapide, d'infrastructures résilientes, d'une gestion coordonnée des incidents et d'une coopération transfrontières. Un projet pilote sera mis en œuvre dans trois pays touchés par le virus Ebola (Guinée, Libéria et Sierra Leone) en vue d'intégrer la santé dans les plateformes et les plans nationaux de réduction des risques de catastrophe, et de veiller à ce que les données sur les situations d'urgence sanitaire et les effets des catastrophes sur la santé soient prises en compte dans les bases de données nationales sur les pertes causées par les catastrophes.

## **V. Mobilisation mondiale en faveur de la réduction des risques de catastrophe**

70. En 2015, la Journée internationale de la prévention des catastrophes, qui est célébrée chaque année le 13 octobre, avait pour thème « Des connaissances pour la vie ». Elle visait à sensibiliser les populations aux connaissances et aux pratiques traditionnelles, autochtones et locales susceptibles de compléter les connaissances scientifiques de gestion des risques de catastrophe, et à mettre en lumière des

méthodes éprouvées pour associer les collectivités locales et les populations autochtones à la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Le message a touché plus de 8,5 millions de personnes par le biais des réseaux sociaux, plus de 250 organisations participant à une journée Thunderclap sur Twitter. Le 13 octobre, huit collectivités ont été proclamées championnes en raison de leurs compétences pour utiliser les savoir-faire locaux, traditionnels et autochtones pour améliorer la gestion des risques de catastrophe. Cette Journée internationale a également marqué la fin de l'initiative lancée avec succès sous le titre « Step Up ». Chaque année depuis 2011, cette initiative consiste à faire la lumière sur la manière dont les catastrophes touchent différents groupes de la population, notamment les enfants et les jeunes, les femmes et les filles, les personnes handicapées et les personnes âgées. En 2016, la Journée internationale marquera le début de la Campagne Sendai-Sept – 7 objectifs, 7 années, qui portera chaque année sur l'un des sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai.

#### **Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis**

71. Conformément à la résolution 70/203 de l'Assemblée générale, le 5 novembre 2016 sera la première Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis. Qu'il s'agisse de villes côtières à forte densité de population ou de petites îles éloignées, les tsunamis peuvent balayer des décennies de développement et faire de nombreuses victimes. Afin de promouvoir la première Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis et de marquer le premier anniversaire du Cadre de Sendai, la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies a organisé une manifestation le 29 mars 2016 pour mettre en commun les enseignements tirés de la préparation aux tsunamis. En novembre, les pays touchés à travers le monde marqueront cette journée par des exercices d'évacuation et des activités de sensibilisation, en s'adressant plus particulièrement aux écoles. Une manifestation spéciale aura également lieu à New York pour faire connaître les efforts nationaux prometteurs en matière de préparation aux tsunamis.

## **VI. Effets socioéconomiques et environnementaux du phénomène El Niño en 2015-2016**

72. Dans sa résolution 69/218, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de consacrer une section du présent rapport à l'application de ladite résolution, dans laquelle elle soulignait qu'il importait d'améliorer les techniques de prévision et d'élaborer des politiques appropriées pour atténuer les effets du phénomène El Niño. L'Assemblée demandait également le renforcement des capacités institutionnelles, en mentionnant tout particulièrement le Centre international de recherche sur El Niño de Guayaquil (Équateur). Dans sa résolution 70/110, l'Assemblée priait le Secrétaire général d'inclure dans le présent rapport une section consacrée aux conséquences socioéconomiques et environnementales de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño. À la demande de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social a convoqué une réunion spéciale sur les conséquences socioéconomiques et environnementales du phénomène El Niño le 6 mai 2016, en collaboration avec l'OMM et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Il a été rendu compte des conclusions de ces débats dans une déclaration du Président du Conseil intitulée « Réduire les risques et se saisir des occasions offertes » qui, parallèlement aux conclusions d'un examen

mondial des conséquences socioéconomiques de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño réalisé par le Bureau des Nations Unies, a inspiré le présent rapport.

### **Effets du phénomène El Niño sur les vies et les moyens de subsistance**

73. A son intensité maximale, l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño a été par sa violence comparable aux épisodes de 1982-1983 et de 1997-1998, et par conséquent l'un des plus violents jamais enregistrés. Le réchauffement de 2 °C de la partie centrale et orientale du Pacifique équatorial a eu des répercussions mondiales. Selon les estimations, plus de 60 millions de personnes ont été touchées en 2015 et 2016. Au moment de la rédaction du présent rapport, il était trop tôt pour donner une estimation de l'ensemble de ses effets sur l'économie des pays et des collectivités concernés. Des effets conséquents à court et à long terme sur la santé des individus, l'économie et la production alimentaire ont toutefois été signalés aux niveaux local, national, régional et mondial. Les personnes dont les moyens de subsistance dépendent de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage ont été particulièrement affectées. Tous les pays exposés au même degré au phénomène El Niño n'ont pas signalé des effets extrêmes. Les conséquences économiques ont été plus marquées pour les pays à revenu intermédiaire ou élevé, tandis que les conséquences relatives et les effets sur les individus et leurs moyens de subsistance ont été beaucoup plus sensibles pour les pays à faible revenu et pour les petits États insulaires en développement.

74. Les pays d'Amérique latine ont été particulièrement touchés. De fortes précipitations ont causé de sérieux dégâts aux pays situés dans la partie la plus méridionale de l'Amérique latine, obligeant environ 200 000 personnes à quitter leur foyer. D'autres pays de la région tels que le Brésil et le Venezuela ont connu des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse. Le virus Zika, transmis par les moustiques, prospère à haute température dans les eaux stagnantes, et sa propagation rapide pourrait être liée au phénomène El Niño. En revanche, l'Amérique centrale n'avait pas connu une telle sécheresse depuis des décennies, ce qui a provoqué une pénurie alimentaire pour la deuxième année consécutive, plus de 3,5 millions de personnes se trouvant ainsi en situation d'insécurité alimentaire et ayant besoin d'une aide humanitaire après avoir perdu une large part de leurs récoltes en raison de la sécheresse prolongée. Dans les Caraïbes, 3,6 millions de personnes ont été classées en situation d'insécurité alimentaire et 1,5 million en situation d'insécurité alimentaire grave. Cette situation s'explique par le fléchissement des rendements agricoles, la raréfaction des produits alimentaires et la hausse des prix sur le marché.

75. En Afrique orientale, en février 2016, on comptait 20,4 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave et souffrant de malnutrition, dont pas moins de 10,2 millions en Éthiopie. Dans les pays de l'Afrique centrale, en mars 2016, on estimait que 550 000 personnes avaient été touchées par les conditions climatiques extrêmes qui avaient endommagé leurs logements, les disponibilités alimentaires et les infrastructures. Les pays de l'Afrique australe ont connu la pire sécheresse depuis 35 ans, les plus vulnérables étant ceux qui étaient tributaires du secteur agricole. On estime à 31,6 millions le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans la région, le Lesotho, le Malawi, le Swaziland et le Zimbabwe ayant déclaré une situation d'urgence due à la sécheresse. Plus de 1,8 million de personnes ont souffert des inondations à

Madagascar, au Malawi, en Mozambique et en République-Unie de Tanzanie, pays qui ont notamment enregistré 280 000 personnes déplacées, 600 morts et 15 500 cas de choléra.

76. Certaines parties de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique ont connu de graves périodes de sécheresse parallèlement à de violents cyclones. Dans la région du Pacifique, on estime que 4,7 millions de personnes dans 12 pays sont menacées de périodes de sécheresse et de fortes pluies dues au phénomène El Niño, alors que de violents cyclones tropicaux ont provoqué des glissements de terrain à Fidji et à Vanuatu. En Indonésie, la sécheresse a provoqué des incendies, une pénurie d'eau suivie par la perte des récoltes. En 2015, des incendies ont ravagé 2,6 millions d'hectares de forêts et de terres agricoles. Des conséquences sanitaires ont été signalées, par exemple une recrudescence des infections respiratoires aiguës et autres maladies par rapport à la normale.

### **Politiques et plans pour gérer et réduire les risques liés aux épisodes extrêmes du phénomène El Niño**

77. Grâce aux efforts concertés de l'OMM, des centres climatiques régionaux ont été créés en étroite coordination avec les associations régionales de l'OMM, en vue de créer et de diffuser des données à haute résolution et des produits ainsi que des possibilités de formation et de renforcement des capacités plus axés sur les intérêts régionaux. Le Centre international de recherche sur El Niño de Guayaquil (Équateur) a été désigné centre climatique régional par l'OMM.

78. Des prévisions météorologiques saisonnières ont été établies à intervalles réguliers pour toutes les régions concernées par les centres climatiques régionaux, les forums régionaux sur les perspectives climatiques et les services météorologiques et hydrologiques nationaux. Ces prévisions saisonnières évaluent les conséquences créées par les phénomènes El Niño et La Niña et d'autres facteurs climatiques de caractère régional. Des interprétations de la variabilité climatique régionale ont été formulées par les responsables des prévisions climatiques, essentiellement les services météorologiques et hydrologiques nationaux, y compris des prévisions d'écart par rapport à la normale en matière de températures et de précipitations, et la probabilité connexe d'une plus grande fréquence de dangers naturels et autres conséquences.

79. Le Centre d'application et de prédiction climatiques de l'Autorité intergouvernementale pour le développement a ainsi organisé des forums régionaux sur les perspectives climatiques pour formuler des prévisions et tirer des enseignements des effets du phénomène El Niño et des dispositifs d'intervention mis en place par les pays d'Afrique orientale. En Asie du Sud, l'OMM, l'India Meteorological Department, le système régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie, et le Centre d'informatique analytique intégrée du Service géologique des États-Unis ont collaboré à l'établissement de prévisions pluviométriques pour la saison de la mousson en 2015. Des notes d'information sur le phénomène El Niño ont également été établies par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie.

80. En réponse à ces prévisions, les pays et les organisations régionales ont adopté des plans destinés à réduire les conséquences potentiellement dévastatrices du phénomène El Niño. Parmi les activités entreprises dans le cadre de plans d'action

pour combattre El Niño figurent la revitalisation des services de santé pour lutter contre la fièvre jaune, le paludisme et le chikungunya, et également le renforcement des établissements d'enseignement. Les services d'aide et de protection sociales ont été renforcés afin de réduire les effets économiques d'El Niño, notamment sous forme de transferts de fonds à des fins sociales, de travaux publics générateurs de revenus et de programmes de protection de la famille.

81. Confrontés à une baisse de la production alimentaire et à une hausse des prix, certains pays ont promulgué des politiques et entrepris des activités pour aider les agriculteurs à faire face à la sécheresse, par exemple en distribuant des semences, en diversifiant et en alternant les cultures, en versant des subventions pour l'achat d'intrants agricoles, en encourageant la méthode de l'ensemencement des nuages et les économies d'eau, et également en organisant des programmes de cantines scolaires. En allouant des ressources préalablement aux manifestations du phénomène El Niño, les pays ont pu éviter des situations d'insécurité alimentaire généralisée, sauvegarder des réserves alimentaires et stabiliser les prix des denrées alimentaires de base. Avertis par des alertes concernant l'éventualité d'inondations, de glissements de terrain et de feux de forêts, les pays ont également pris des mesures de prévention des catastrophes, en particulier à l'intention des collectivités à haut risque. Les mesures prises, notamment le nettoyage des débris accumulés dans les lits des rivières, la fortification des réservoirs existants, voire la construction de nouveaux murs de barrage, et l'amélioration des pratiques locales de gestion de l'eau et de conservation des sols, ont permis de sauver des vies et réduit les dommages potentiels aux infrastructures et les pertes économiques. Un certain nombre de pays ont pourtant été contraints de déclarer l'état d'urgence et de lancer des appels à l'aide humanitaire.

82. Des initiatives ont été prises pour renforcer les dispositifs de suivi et de surveillance et pour améliorer la coordination entre les parties prenantes à tous les niveaux. La Commission de l'Union africaine par exemple a joué un rôle central en aidant les pays à gérer les risques liés au phénomène El Niño, notamment en dirigeant et en coordonnant la mise au point de plans d'urgence et d'intervention et en mobilisant les engagements et les ressources nécessaires pour leur exécution. L'Autorité intergouvernementale pour le développement a organisé des réunions consultatives régionales de haut niveau pour examiner les plans d'atténuation des effets d'El Niño et coordonner les efforts de mobilisation de ressources. La Communauté de développement de l'Afrique australe a organisé une rencontre régionale qui a examiné et approuvé les plans d'atténuation et une stratégie régionale d'intervention destinée à lutter contre les effets du phénomène El Niño sur l'agriculture et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique australe. Dans un autre exemple de mesures régionales de réduction des risques, 32 pays africains ont entamé une collaboration avec la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, organe spécialisé de la Commission de l'Union africaine, afin de renforcer leurs capacités en matière de planification, de préparation et d'intervention, face à des phénomènes météorologiques extrêmes au moyen de systèmes de financement tels que la mutualisation et le transfert des risques.

83. Les effets de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño ont mis en lumière l'importance d'une pleine compréhension des catastrophes dont la dynamique est lente. C'est pourquoi la CESAP a pris la direction de l'élaboration d'une méthodologie régionale pour l'évaluation des conséquences environnementales,



économiques et sociales du phénomène El Niño, qui seront communiquées aux décideurs.

**84. Recommandations pour réduire les effets du phénomène El Niño à l'avenir :**

a) **Investir dans des efforts à long terme en vue de fournir des alertes rapides et des prédictions climatiques et d'accroître les capacités locales de préparation aux interventions et la résilience afin de mieux gérer les phénomènes météorologiques extrêmes. À cet égard, l'OMM peut continuer à renforcer la collaboration et les échanges de données avec les institutions et les réseaux concernés.**

b) **Entreprendre des mesures coordonnées et globales afin de prévenir les effets économiques, sociaux et environnementaux des épisodes du phénomène El Niño, notamment en s'attaquant à ses conséquences sanitaires : hausse des niveaux de malnutrition aigüe et séquelles médicales de l'insécurité alimentaire, vulnérabilité aux maladies infectieuses, incidence accrue des maladies respiratoires à la suite d'incendies et de stress thermique pendant les vagues de chaleur, et perturbation des services de santé. Aussi le Secrétaire général a-t-il nommé, le 20 mai 2016, Mary Robinson (Irlande) et Macharia Kamau (Kenya) aux postes d'Envoyées spéciales pour El Niño et le climat. À ce titre, elles prendront la tête de la lutte contre ces problèmes et donneront plus de visibilité à ces crises afin de garantir une réponse humanitaire adéquate parallèlement à des solutions à long terme destinées à renforcer la résilience des personnes les plus vulnérables.**

c) **Évaluer, enregistrer et partager systématiquement les informations et les données de la comptabilité publique sur les pertes dues aux catastrophes, y compris les données ventilées par sexe et par âge, afin d'élaborer des stratégies et des plans pour combattre les effets des manifestations du phénomène El Niño à l'avenir.**

d) **Enregistrer et diffuser systématiquement les enseignements tirés de ce qui avait été prévu, de ce qui avait été communiqué, de la nature des effets qui avaient été constatés et des mesures qui avaient été prises dans le contexte de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, en faisant appel à des institutions qui font part d'observations climatiques et de données de suivi, à des centres climatiques régionaux et nationaux et à des secteurs clefs et autres utilisateurs finals d'informations climatiques à l'échelon national.**

## **VII. Conclusions et recommandations**

**85. Des résultats importants ont été obtenus au cours de la première année d'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Le Cadre de Sendai, qui contient des objectifs mondiaux précis assortis de mesures concrètes et définit la nature intersectorielle de la gestion des risques de catastrophe en tant que composante essentielle du développement durable, est aligné de manière cohérente sur le Programme à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris.**

**86. Une intégration efficace de la gestion des risques de catastrophe dans les politiques, les pratiques et les investissements qui correspondent au**

développement durable nécessitera un système de suivi pour les objectifs de développement durable qui comptent la réduction des risques de catastrophe parmi leurs indicateurs de base. Il faudra pour cela inclure les examens des progrès accomplis au titre du Cadre de Sendai réalisés par les plateformes régionales de réduction des risques de catastrophe dans les délibérations et les orientations générales du forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

87. Un travail important devra être fait pour que la mise en œuvre du Cadre de Sendai soit assurée et que les retombées bénéfiques de la gestion des risques de catastrophe soient ressenties par tous. Il faudra tout d'abord que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée achève le travail en cours sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques de catastrophe. Il est probable que les efforts du Groupe de travail aboutiront à l'adoption par l'Assemblée générale d'un ensemble d'indicateurs concrets et applicables pour mesurer les progrès par rapport aux objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et d'une terminologie propre à favoriser une interprétation et une pratique harmonisées de la gestion des risques de catastrophe. Ces indicateurs formeront la base d'un nouveau système de suivi, le Sendai Framework Monitor, qui sera proposé lors de la Plateforme mondiale de 2017 pour la réduction des risques de catastrophe.

88. L'objectif relatif à une augmentation substantielle du nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe d'ici à 2020 qui est inscrit dans le Cadre de Sendai est la première étape. Pour l'atteindre, il faudra de la concentration, de la persévérance et des ressources appropriées. Au cours des quatre prochaines années, cela nécessitera des efforts concertés pour arriver à mieux comprendre les niveaux actuels et les tendances des risques de catastrophe, mettre au point des stratégies à partir d'une solide connaissance des problèmes actuels et fixer des priorités et des objectifs précis. Les mesures devront comprendre la mise en place ou le renforcement de systèmes permettant d'enregistrer les pertes dues aux catastrophes dans une base de données ventilées comportant des informations sur l'historique des pertes dues aux catastrophes afin de procéder à des évaluations de danger et de vulnérabilité et des estimations de risques de catastrophe.

89. L'adoption de politiques nationales et de cadre normatifs comportant des stratégies et des objectifs clairement définis contribuera à améliorer la responsabilisation en parallèle avec une collaboration constante des secteurs public et privé et leur volonté d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leurs politiques, pratiques et investissements respectifs. Le projet d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe adopté par la Commission du droit international est important à cet égard.

90. La cinquième session de la Plateforme mondiale sur la réduction des risques de catastrophe qui aura lieu à Mexico en mai 2017, tout comme les plateformes régionales sur le même thème, offrent l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et concernant les engagements volontaires. Si l'on veut se servir des plateformes mondiales et régionales pour accélérer la mise en œuvre du Cadre, il importe que les pays et les parties prenantes s'y préparent en recensant les défis et les potentialités et s'y rendent disposés à partager leurs données d'expérience. L'engagement

politique aux échelons les plus élevés des pouvoirs publics, de même que l'appui des autorités locales, du secteur privé, de la communauté scientifique, de la société civile et d'autres parties prenantes est indispensable.

91. Le système des Nations Unies devra intensifier ses efforts pour aider les pays à mettre en œuvre le Cadre de Sendai dans la perspective plus large du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce but, les fonctions de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe seront un atout précieux et la version révisée, adoptée depuis peu, du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, qui s'intitule « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development », occupera une place importante.

92. Une augmentation substantielle des investissements consacrés à la réduction des risques de catastrophe s'impose pour que les résultats escomptés et les sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai puissent être atteints d'ici 2030. Si quelques progrès ont été obtenus, le volume des ressources disponibles pour la réduction des risques de catastrophe est très inférieur au montant qui serait nécessaire pour garantir une réduction substantielle des risques de catastrophe et des pertes en vies humaines, en moyens de subsistance, et en avoirs économiques, matériels, sociaux et environnementaux des individus, des entreprises, des collectivités et des pays. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe est le mécanisme existant qui permet d'aider à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Cadre de Sendai, dont le rôle devra être renforcé et le financement devra gagner en volume, en prévisibilité, en ponctualité et en stabilité.

93. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que :

a) Les experts des États continuent de participer activement au Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la réduction des risques de catastrophe et adoptent, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, un ensemble d'indicateurs concrets, applicables et faciles à communiquer pour mesurer les progrès par rapport aux objectifs mondiaux et aux indicateurs figurant dans le Cadre de Sendai;

b) Les États veillent à ce que l'ensemble définitif d'indicateurs des objectifs de développement durable relatifs à la réduction des risques de catastrophe soit mis au point conformément aux indicateurs et à la méthodologie arrêtés par le groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques afin de garantir la cohérence dans la mise en œuvre, la collecte des données et l'établissement des rapports;

c) Les États et autres parties prenantes s'associent au plus haut niveau aux prochaines plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe et à la cinquième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, en 2017;

d) Les États continuent de travailler sur la collecte de données et la mise au point de bases de référence, notamment en établissant ou en renforçant

**les systèmes d'enregistrement des pertes dues aux catastrophes au moyen d'une base de données contenant des informations ventilées et portant sur l'historique des pertes dues aux catastrophes remontant au moins à 2005;**

**e) Les États donnent la priorité et consacrent en particulier des efforts et des ressources à l'élaboration de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe avant 2020, conformément à l'objectif mondial e) du Cadre de Sendai, et veillent à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble des autres stratégies, plans et programmes nationaux de développement, le cas échéant;**

**f) Les États tiennent compte des examens périodiques du Cadre de Sendai dans le contexte des délibérations du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et du Conseil économique et social;**

**g) Les États renforcent la coopération internationale et fournissent aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement les moyens d'exécution nécessaires pour les aider à mettre en œuvre le Cadre de Sendai et, dans ce contexte, élaborent des programmes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement qui tiennent compte des risques;**

**h) Les États envisagent d'accroître leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes afin de continuer à appuyer les efforts des États Membres dont il a été question dans le présent rapport.**

---